

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 septembre 2026
PROCES-VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 19 heures

Président : Yannick FABRE

Secrétaire : Marion SZCZEPANSKI

Membres présents : Yannick FABRE, Christophe GRESSET, Blenda MATEUS, Denis CLÉMENT, Damien SCUDELLER, Damien BACQUET, Cyril GROBON, Marion SZCZEPANSKI, Marie-Josèphe KOVACIC-PANIER, Pauline REGNAUD

Membres excusés : Brigitte Guichon

Membres ayant participé au vote : 9 (Cyril Grobon étant arrivé à 19h30)

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu du 23/07/2026**
- 2. Délégations de pouvoirs au maire**
- 3. Embauche pour réaliser le ménage à la mairie**
- 4. Délibération cartes Avantages Jeunes**
- 5. Demande de subventions**
- 6. Questions diverses**

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 23 juillet 2026

Adopté à l'unanimité.

2. Délégations de pouvoirs du Maire :

La sous-préfecture de Pontarlier a demandé la reformulation de 3 délégations données au maire lors du conseil municipal du 27 avril 2026.

- Pour le point le n°1 concernant les emprunts, il convient de fixer le montant maximal et la durée maximale de l'emprunt.

Il est proposé au conseil la délégation suivante :

De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, dans la limite de 100 000 € par emprunt et pour une durée maximale de 20 ans, à taux fixe ou variable, ainsi qu'aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts existants, notamment leur aménagement ou leur refinancement, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- Pour le point n°2 concernant les marchés publics, il convient de fixer un montant maximal pour ces marchés.

Il est proposé au conseil la délégation suivante :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Pour le point n° 8 concernant le droit de préemption, il convient de préciser les conditions et limites de la délégation de ce droit à un tiers. Il est proposé de supprimer cette possibilité de délégation à un tiers en adoptant la délégation suivante :

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°1 07 09 2026)

3. Embauche pour réaliser le Ménage

Mme Saulnier Marie Christine a fait valoir ses droits à la retraite au 1er septembre.

La municipalité la remercie chaleureusement pour le travail effectué et la disponibilité dont elle a fait preuve pour résoudre le problème d'accompagnateur dans le transport en fin d'année scolaire.

Suite à ce départ, la commune a lancé un recrutement. Deux candidatures sont parvenues en commune. Suite aux entretiens réalisés, c'est Madame Virginie Gil qui a obtenu le poste pour réaliser le ménage à la mairie, pour un contrat de 2 heures par semaine.

Mme Gil accepte de réaliser à son domicile la lessive du matériel utilisé pour faire le ménage.

Il est proposé de lui attribuer une indemnité de blanchissage de 10 € par mois en complément de sa rémunération.

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°2 07 09 2026)

4. Délibération Cartes Avantages Jeunes

Chaque année, la commune offre la « carte avantages jeunes » aux habitants de Courvières âgés de 6 à 18 ans. Le conseil municipal décide de maintenir cette offre pour la campagne 2026-2027.

Les jeunes désirant bénéficier de cet avantage sont invités à retirer leur carte à la médiathèque à Frasne.

La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°3 07 09 2026)

5. Demande de Subventions

- Coopérative scolaire :

Il est proposé de passer la subvention communale à la coopérative scolaire de 8 € à 10 € par élève domicilié à Courvières pour l'année scolaire 2026-2027.

En cette rentrée 2026, il y a 34 élèves scolarisés qui sont domiciliés à Courvières.

La subvention pour l'année scolaire 2026-2027 s'élève donc à 340 €.

Vote du conseil : 9 votes pour.

- Association les Petits Cœurs de Beurre :

L'association Petit Cœur de Beurre est une association nationale, à but non lucratif, agréée « usagers du système de santé », qui a pour but d'améliorer la prise en charge des personnes

nées avec une malformation cardiaque et de leur famille.

Un élève scolarisé à Courvières a été concerné et sa famille souhaite sensibiliser la population et les enfants en faisant participer l'école à la course des Petits Cœurs dans le cadre de la Journée du cœur.

La municipalité est sollicitée pour financer les dossards des élèves participants. Le coût est de 11 € par enfant (10 € reversés à l'association et 1 € de frais d'inscription). Les 16 élèves de moyenne section participeront à la course.

Il est proposé d'accorder une subvention de 176 € à l'association Les Petits Cœurs de Beurre, correspondant à la participation des élèves de moyenne section scolarisés à Courvières.

(La délibération est acceptée à l'unanimité (Délibération N°4 07 09 2026))

6. Questions diverses :

Administration générale :

Plan Communal de Sauvegarde

Une première réunion de travail s'est tenue le vendredi 14 août afin de répertorier les risques et lister les contacts utiles. Il convient désormais de dresser la conduite à tenir pour chacune des situations et de répertorier les points de vigilance.

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

En complément, il a été signalé que la commune n'a pas pris son arrêté de DECI, obligatoire depuis 2018.

Cet arrêté doit permettre de lister les risques d'incendie de la commune et de répertorier les moyens dont dispose la commune pour faire face à un éventuel incendie.

Damien Bacquet sera le référent pour la réalisation de cet arrêté DECI et une première réunion de travail sera organisée après les premiers contacts avec la CFD et le SDIS.

Enfance/ jeunesse :

- École du Jura Vert :

Le déplacement de la classe GS/CP de Boujailles a été réalisé durant l'été.

Divers travaux ont été réalisés et du mobilier a été acheté afin de permettre l'accueil des élèves dans de bonnes conditions.

La classe de PS et MS compte 29 élèves. Cet effectif important complique l'accueil et l'adaptation de ces jeunes élèves. Les enseignants souhaiteraient l'emploi d'un jeune en service civique pour permettre d'appuyer leur travail. La commune est favorable à ce recrutement et financera, conjointement avec la commune de Boujailles, le coût de cet emploi lorsque l'Education Nationale ouvrira la possibilité de recrutement.

Périscolaire :

L'association Familles Rurales s'est retrouvée en difficulté en cette rentrée. Le départ non renouvelé d'une animatrice ne permettait pas l'accueil de tous les enfants à la cantine le midi.

L'appel aux bénévoles n'ayant pas fonctionné, les communes ont accepté de financer le recrutement provisoire d'une troisième animatrice pour les midis qui posaient problème et permettre l'accueil de tous les enfants.

Un point sera réalisé aux vacances de la Toussaint pour voir s'il y a lieu de pérenniser ce poste.

Forêt / Champ :

Opération Sensibilis'Haie

Suite à la rencontre avec une représentante de la fédération de chasse, il a été décidé d'implanter 2 haies pour délimiter la parcelle restante du lotissement des Frênes.

Une haie sans haut jet sera installée le long de la parcelle agricole et une haie avec 6 arbres de haut jet sera plantée le long de la départementale pour matérialiser l'entrée de village et isoler la parcelle de la route.

Cette plantation devrait avoir lieu fin novembre, début décembre. Elle pourrait se faire sous forme d'un chantier participatif. La scierie REGNAUD sera sollicitée pour la fourniture de copeaux de bois permettant le paillage de la haie.

La forêt a souffert de la sécheresse de cet été. Afin de faire un point sur la situation, une visite en forêt est prévue avec M. Jacquot, garde ONF, le mercredi 7 octobre à 14 h.

Urbanisme :

Division des parcelles ZE 285 et ZE 286

La commune souhaite racheter une partie de la parcelle ZE 285 pour permettre un aménagement futur du carrefour. Dans le même esprit une partie de la parcelle ZE 286 pourrait être vendue à M. Clément Denis afin d'optimiser les espaces.

Le devis de bornage, réalisé auprès du géomètre ABCD, pour la division des parcelles s'élève à 1 093 € HT. La municipalité va prendre contact avec M. Jouffroy et M. Clément pour valider ce projet.

Maison rue de Cuvier

Une rencontre est prévue mercredi 16 septembre à 15 h avec M. Marratier, chef de service Habitat et Territoires au Département du Doubs, pour étudier les différents scénarios possibles.

Parcelle lotissement des Frênes

Après consultation du service urbanisme de la CFD, il s'avère que l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du lotissement impose un minimum de 13 logements avec une mixité de logements individuels et collectifs.

La première tranche réalisée comporte 10 pavillons individuels. La parcelle restante de 2141 m² devra donc comporter au moins 3 logements, dont un collectif. Ces contraintes ont été transmises au CAUE pour poursuivre la réflexion.

Bâtiments :

- Chaufferie bois :

Dossier de Consultation Entreprises pour la chaufferie bois :

La consultation des entreprises pour la réalisation de la chaufferie sera lancée ce 9 septembre et durera 3 semaines.

Dégâts électriques

Suite à l'orage du 14 août, la commune a subi divers dégâts électriques.

Une grande partie de l'éclairage public a été détériorée, les boîtiers de commandes, mais aussi les fusibles des candélabres ont grillé, nécessitant un passage par point lumineux. Le rétablissement est encore en cours.

Le système de commande de l'horloge de l'église a également été touché. Un devis a été établi par la société Prêtre en charge de l'entretien. Le devis s'élève à 4 909 € HT.

Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de GROUPAMA. Un expert a été mandaté pour connaître la prise en charge des dégâts.

Gestion du centre d'accueil

M. Jeanneret a fait part à la commune de sa volonté de ne plus gérer le centre d'accueil à partir du 1er janvier. La municipalité va donc se mettre en recherche d'une personne pour prendre la suite.

Abri bus :

L'abri bus des collégiens et lycéens nécessite un nettoyage et un entretien extérieur.

Il sera proposé aux jeunes du village de réaliser cet entretien durant les vacances d'automne. Ils pourront être rémunérés sous forme de bons d'achat.

Voirie :

Suppression chicane Route de Salins :

Suite à la dégradation de ce dispositif, à la dégradation de la voirie sur ce passage et l'inefficacité du dispositif, la chicane va être supprimée. Un feu récompense va être installé dans le sens de l'entrée de village.

Le devis de la société Signaux Girod s'établit à 8 447,59 € HT. Une rencontre est prévue avec la société Girod le 16 septembre pour définir l'emplacement du feu.

Une demande de subvention va être réalisée auprès du département.

Travaux de voirie des chemins communaux :

Les travaux prévus sur les chemins de la Bannière, du Seignot et des Crêts seront réalisés fin septembre.

Animation, Fête et Cérémonie :

Le colis des anciens sera renouvelé cette année à tous les habitants de Courvières âgés de 75 ans et plus. Ces colis seront remis lors d'une cérémonie au centre d'accueil.

La municipalité souhaiterait la participation des enfants lors de la cérémonie du 11 novembre. Damien Bacquet est chargé de prendre attache auprès des enseignants pour convenir de la forme que pourrait prendre cette participation.

Embellissement/Espaces verts :

Nettoyons le village

Les habitants du village sont invités à participer au nettoyage du village le samedi 26 septembre. La commune fournira les gants et les sacs poubelles. Rendez-vous est donné à 9 h 30 à la mairie. A l'issue du nettoyage, un moment de convivialité sera organisé à la salle d'animation.

- Installation du composteur au cimetière :

Le composteur va être installé sur le parking du cimetière avec la poubelle verte. Une affiche rappelant les consignes de tri sera également posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Le Président de séance,

Yannick FABRE



Le Secrétaire de séance,

Marion SZCZEPANSKI

A handwritten signature in dark ink, which appears to read 'Szczepanski', is written over a horizontal line.